

AGIR ENSEMBLE ET COLLECTIVEMENT A GENNEVILLIERS POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

DOSSIER DE CANDIDATURE A DESTINATION DES ASSOCIATIONS LOI 1901

L'Appel à Projets (AAP) TRANSITIONS se poursuit à Gennevilliers, pour une écologie populaire, qui répond aux besoins sociaux et encourage la participation des Genevillois.es à la vie démocratique.

- Transmission de projets possible : du 4 mai au 30 juin 2026
- Arbitrages : septembre/octobre
- Financements votés au Conseil Municipal de septembre (octobre ?)

Le financement maximal est de 1500 € par projet par association.

Si vous avez un projet avec plusieurs associations : chaque association partenaire peut déposer un dossier de candidature correspondant à ses dépenses réelles, pour accéder au financement. Le maximum est de 2500 € pour l'ensemble du projet.

L'Appel à projets TRANSITIONS est mis en place à Gennevilliers :

- Pour favoriser l'action collective et locale en faveur de l'écologie : réduction du carbone, soutien à la biodiversité, préservation des ressources...
- Pour encourager l'émergence de dynamiques solidaires et citoyennes par les associations
- Pour mettre l'écologie au service des Genevillois et des Genevilloises

Les grands enjeux et objectifs poursuivis par cet AAP en faveur de la Transition Ecologique sont :

- Développer l'usage du vélo et des transports en commun
- Réduire et valoriser les déchets,
- Sensibiliser au compostage
- Développer la consommation durable, l'alimentation durable, l'économie circulaire (réemploi, réutilisation).
- Faciliter les économies d'énergie et d'eau
- Connaitre la nature
- Poursuivre la végétalisation de la ville
- Agir en faveur de la réduction des pollutions
- Sensibiliser et débattre sur la transition écologique.
- Protéger les plus fragiles face aux problèmes écologiques : enfants, seniors, situations précaires.

PARTENARIATS EXISTANTS OU PROJETES avec d'autres associations, des services municipaux, des collectifs citoyens, etc...
DETAILS DES DEPENSES PREVISIONNELLES DU PROJET (poste par poste)
Dépenses : Achats divers : Rémunération d'intervenant.es : Frais de communication : Frais de location : Frais de gestion : Recettes : Subventions : Fonds propres :
MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE
INFORMATIONS SUR LES CO-FINANCEMENTS ESPERES OU OBTENUS

Les conditions pour pouvoir y répondre :

- Être une association loi 1901
- Être référencée auprès du service Vie Associative
- Être domiciliées et/ou avoir déjà des activités à Gennevilliers.
- S'inscrire dans les thématiques prioritaires de « Transitions »
- Contribuer à renforcer le pouvoir d'agir des habitants et des associations / Valoriser un esprit de coopération
- S'appliquer au territoire de Gennevilliers au bénéfice des habitant.es
- Respecter les ressources naturelles, notamment énergétiques
- S'inscrire dans les critères établis par la Municipalité pour l'octroi de subventions *c'est-à-dire* :
 - o Avoir plus d'un an d'existence
 - o Présenter un dossier complet (voir annexe)

- Toutes associations pourront répondre à « Transitions » même si elles ne sont pas expertes des thématiques proposées. Il s'agit également d'accompagner les associations, qui au-delà de leurs objectifs propres, mènent des actions supplémentaires qui nécessitent des financements complémentaires pour répondre aux objectifs de « Transition ».

Les Associations doivent impérativement fournir :

- Le dossier de candidature complété (ci-dessous),
- Un relevé d'identité bancaire au nom de l'association,
- Optionnel : tout autre document permettant de mieux comprendre le projet.

Le présent dossier de candidature complété est à envoyer par mail à l'adresse suivante : **vie.associative@ville-genevilliers.fr**

Date limite de dépôt de dossier	Date prévisionnelle de commission	Date prévisionnelle de vote en Conseil Municipal
30/06/2026	Septembre/octobre	A déterminer

La date limite pour déposer un dossier est fixée **au 30/06/2026**

A noter : un projet peut associer 2 ou plusieurs associations. Celles-ci devront alors chacune déposer un dossier précisant les partenariats engagés avec les autres associations et leurs modalités de travail ensemble et/ou complémentaires pour réaliser le projet

Avant l'envoi du dossier, merci de bien vouloir cocher la case ci-dessous :

Si mon projet est retenu, je m'engage à transmettre tous éléments de suivi et de bilan intermédiaires à la ville de Genevilliers